



Dossier présenté par :

Nom, Prénom

Adresse :

.....

Téléphone :

CONSTRUCTION OU REHABILITATION DES INSTALLATIONS

DEMANDE D'AUTORISATION DE REJET DANS UN FOSSÉ OU UN TERRAIN PRIVÉ

(Document type à utiliser dans le cas d'un rejet en fossé ou en terrain privé)

Et devant être envoyé au propriétaire concerné

Objet : Demande d'autorisation de rejet

Madame, Monsieur,

Le sol de notre parcelle étant inapte à l'infiltration, nous installons, comme le prévoit l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif,

..... Cette technique nécessite un exutoire dans votre fossé ou sur votre terrain.

Le rejet des effluents traités dans le milieu hydraulique superficiel sera conforme aux normes définies par l'arrêté cité ci-dessus, à savoir : $DBO_5 \leq 35 \text{ mg/L}$ – $MES \leq 30 \text{ mg/L}$.

Je sollicite donc l'autorisation de rejeter, les effluents traités de notre dispositif d'assainissement situé

..... Et cadastré dans votre fossé ou sur votre terrain.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à, le/...../.....

Signature, le pétitionnaire,

Cette demande est à adresser, **y joindre un plan de situation et un plan de masse du projet:**
- au propriétaire concerné,



Dossier présenté par :

Nom, Prénom

Adresse :

.....

Téléphone :

CONSTRUCTION OU REHABILITATION DES INSTALLATIONS

AUTORISATION DE REJET DANS UN FOSSÉ OU UN TERRAIN PRIVÉ

(Document type à utiliser dans le cas d'un rejet en fossé ou en terrain privé)

Je soussigné(e), M.....,
domicilié(e) à, sur la commune de

autorise M.....,
domicilié(e) à, sur la commune de

à rejeter ses effluents domestiques traités issus d'un système d'assainissement non collectif situé sur la parcelle cadastrée dans mon fossé ou mon terrain privé, conformément au plan de masse présenté dans le dossier de demande de réalisation d'un assainissement non collectif de Monsieur Pour sa propriété située

Le rejet des effluents traités dans le milieu hydraulique superficiel sera conforme aux normes définies par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, à savoir : $DBO_5 \leq 35 \text{ mg/L}$ – $MES \leq 30 \text{ mg/L}$.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à, signature :
le

Cette demande est à adresser :

- au propriétaire demandeur,
Une copie de cette autorisation devra être transmise au SPANC.